

PM-624 ALGIBLACK

ALGICIDE

PM-624 ALGIBLACK: Produit avec un large spectre algistatique. Combinaison d'algicides spécialement formulés pour lutter contre les algues noires, qui sont résistantes à la fois, à la chloration de choc comme aux algicides classiques. Traitements de choc et d'entretien.



MÉTHODE ET DOSE D'EMPLOI

- Avant utilisation, analysez le niveau de phosphates de l'eau avec Insta-Test phosphates. Si la concentration en phosphates est supérieure à 200 ppb, appliquer le traitement approprié avec PM-625 PHOS-OUT avant d'utiliser l'algicide.
- Si la piscine présente des algues adhérentes aux parois, les brosser avant d'ajouter le PM-624 ALGIBLACK.
- Traitement de choc: les algues sont visibles dans les piscines. Ajoutez 1,5 L /100 m³ d'eau.
- Dosage en entretien : 0.3 L/100 m³ d'eau 1 fois par semaine si résistantes.
- Dans les eaux <15 °C, le dosage en entretien est de 0.15 L/100 m³ d'eau, tous les mois.
- Le PM-624 ALGIBLACK est un produit concentré, Il aura un meilleur effet si il est dissous avec neuf fois son volume d'eau dans un seau. Après dilution, on l'ajoute à la piscine, filtration en fonctionnement.

PROPRIETES PHYSIQUES

- Aspect: Liquide bleu foncé
- Odeur: Légère caractéristique
- Densité: 1.105 – 1.130 g/cm³
- pH: 9.0 – 10.0
- Solubilité dans l'eau: miscible en toutes proportions

PRÉCAUTIONS ET CONSEILS DE PRUDENCES

- Nocif en cas d'ingestion. Provoque une sévère irritation des yeux.
- Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Éviter le rejet dans l'environnement.
- Tenir hors de portée des enfants.
- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
- En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

PRÉSENTATION

Emballages de 1.1, 5, 10 et 25 Kg

Ce produit a fait l'objet d'une déclaration auprès du ministère en charge de l'environnement conformément à l'article L522-2 du code de l'environnement et enregistré sous le numéro d'inventaire : 48774.

Produit déclaré auprès de l'INRS (institut national de recherche et de sécurité – PARIS 75011) et enregistré sous le N°28758.1.